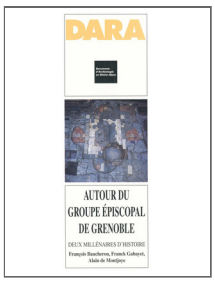

François Baucheron, Franck Gabayet et Alain De Montjoye

Autour du groupe épiscopal de Grenoble
Deux millénaires d'histoire

Alpara

Chapitre I. Les vestiges antiques de la place Notre-Dame

DOI : 10.4000/books.alpara.1206
Éditeur : Alpara
Lieu d'édition : Lyon
Année d'édition : 1998
Date de mise en ligne : 2 juin 2016
Collection : DARA
EAN électronique : 9782916125350

http://books.openedition.org

Référence électronique
BAUCHERON, François ; GABAYET, Franck ; et DE MONTJOYE, Alain. *Chapitre I. Les vestiges antiques de la place Notre-Dame* In : *Autour du groupe épiscopal de Grenoble : Deux millénaires d'histoire* [en ligne]. Lyon : Alpara, 1998 (généré le 09 juin 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/alpara/1206>. ISBN : 9782916125350. DOI : https://doi.org/10.4000/books.alpara.1206.

Ce document a été généré automatiquement le 9 juin 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Chapitre I. Les vestiges antiques de la place Notre-Dame

1 La décision d'ouvrir le baptistère au plus large public, a conduit très tôt à privilégier la conservation des vestiges paléochrétiens au détriment des niveaux plus anciens. Les vestiges antiques n'ont donc pu être observés que d'une manière très ponctuelle, au travers des lacunes affectant les sols à conserver. Ainsi, notre perception de la relation entre les différents éléments mis au jour, tant d'un point de vue topographique que chronologique, s'en trouve altérée. Du fait de l'indigence des données archéologiques concernant la ville antique en général, on n'a pas même le recours de pousser un peu, par voie analogique, l'interprétation des témoins mis au jour.

2 On retiendra cependant, aux abords de la cathédrale, un système d'organisation de l'espace qui remonte, semble-t-il, au moins au Ier s. avant notre ère et dont l'évolution, sur plus de trois siècles, paraît s'effectuer en cinq phases principales. Cependant ce type de fouille, procédant par sondages étroits, n'a pas permis d'accéder au terrain naturel, et il n'est pas impossible que des vestiges plus anciens aient pu exister sous les niveaux reconnus.

IIe-Ier siècles avant J.-C. (phase 1)

3 Parmi les vestiges les plus anciens, on compte un édifice dont ne subsiste qu'un mur orienté nord-sud, qui s'articule avec un refend chaîné à sa face orientale **(fig. 6)** : cet édifice témoigne de la mise en œuvre de techniques propres à l'architecture de terre et de bois.

4 Le sommet, soigneusement lissé, de la maçonnerie du mur Ml, adopte la forme d'une très légère dépression pour assurer une meilleure assise à une sablière large de 25 cm, retrouvée carbonisée. Hormis la poutre brûlée, il ne reste plus aucun vestige qui permette de discerner avec précision le mode de construction des élévations de terre, ni de restituer la nature du sol. Le mode de couverture de l'édifice n'est pas mieux connu, mais l'absence de tuile dans la couche de destruction pourrait indiquer une toiture en chaume ou en bardeaux.

5 La partie inférieure du mur est maçonnée et bien parementée, y compris dans les parties enterrées dont deux assises seulement ont été dégagées. La limite entre la partie aérienne et la fondation peut être restituée grâce à l'existence d'un ressaut sur la face orientale du mur qui prouve que le solin apparaissait en élévation sur près de 50 cm.

6 Une datation de la sablière par le radiocarbone indique pour la date d'abattage une fourchette large allant du début du second au milieu du Ier s. avant notre ère[2]. Il n'existe aucun mobilier susceptible de préciser la date de construction du bâtiment, mais la couche de destruction a livré des fragments d'amphore du type gauloise 5, dont la production est comprise entre la seconde moitié du Ier et les premières décennies du IIe s ap. J.-C.

6- Vestiges antiques : phases 1 et 2

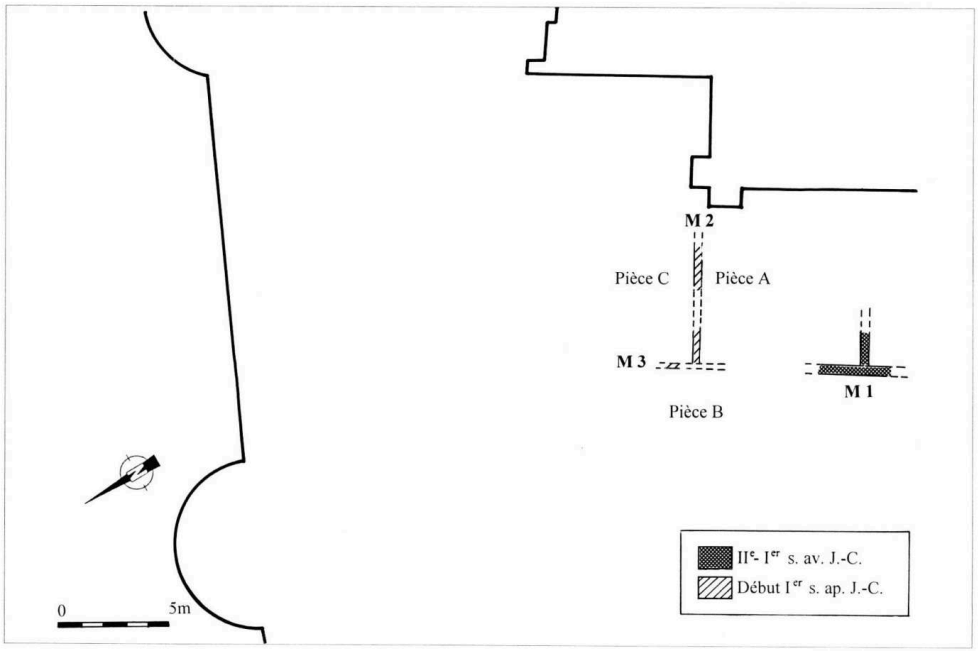

Début du Ier siècle après J.-C. : un nouvel habitat (phase 2)

7 Au début du Ier s., un second bâtiment est venu s'ajouter à quelques mètres au nord du précédent, suivant la même orientation. Le lien architectural entre les deux n'a pas été formellement établi, mais il est possible que le nouvel habitat se soit appuyé sur le bâtiment représenté par le mur M1.

8 Les vestiges de cet ensemble se limitent en fait à deux solins maçonnés (M2 et M3) également surmontés d'élévations de terre, perçus chacun au travers d'un sondage ; ils sont disposés perpendiculairement l'un à l'autre, sans que leur jonction pourtant probable puisse être affirmée. Les dimensions et le plan de l'édifice auquel ils appartenaient sont inconnus. La faible épaisseur des parois, 30 à 35 cm tout au plus, laisse à penser qu'ils correspondaient à des divisions internes au sein d'un habitat plus vaste, plutôt qu'à des murs porteurs. À l'origine, la disposition des solins détermine à coup sûr l'existence de deux pièces (**fig 6,** pièces A et B) et très probablement d'une

troisième (C), mais la fouille n'a pu être suffisamment étendue vers le nord pour l'affirmer.

9 Les deux murs procèdent des mêmes techniques de construction : un étroit soubassement de pierres calcaires et de galets liés par un mortier de bonne cohésion supporte une élévation réalisée à partir d'argile armée de fragments de tuiles. Si aucun élément de bois n'a pu être reconnu, comme souvent lorsque la cause de la destruction n'est pas liée à un incendie, ce type de matériau évoque cependant le garnissage d'une architecture à pans de bois (sablières et poteaux). Les sols de terre battue situés dans les pièces A et B à la cote 209,10 m NGF, montrent qu'à l'origine les parties maçonnées étaient visibles et qu'elles émergeaient dans un cas de 50 cm (M3) et de 30 cm dans l'autre **(M2)(P1. 1 et 2, coupe 1)** (Les planches sont regroupées dans un cahier en fin de volume).

10 Quelques tessons de céramique découverts dans le terrain à partir duquel fut construit le mur M3, ainsi que dans le sol de la pièce B, permettent d'attribuer cet ensemble au début du 1er s. de notre ère. Il s'agit pour l'essentiel de bols en céramique peinte à décor d'échelles rouge et blanc, d'un fragment de paroi fine siliceuse et des imitations de céramique sigillée d'Italie du Nord dont la production est définitivement abandonnéee vers l'année 40 de notre ère.

Milieu du Ier siècle (phase 3)

Une redistribution des pièces

11 La paroi séparant les pièces A et C (M2) est abattue, ce qui conduit à la création d'une nouvelle salle aux dimensions plus importantes. L'espace ainsi constitué est pourvu d'un remblai d'une cinquantaine de centimètres qui vient affleurer le sommet des parties maçonnées, peut-être à des fins de drainage. Un sol d'argile est alors établi, vraisemblablement pourvu d'un plancher ainsi que le suggèrent les traces ligneuses et les nombreux clous trouvés à sa surface ; le sol devait s'appuyer contre M3, mais le contact n'a pas été établi. Dans le même temps, le niveau de la pièce B est lui aussi exhaussé par la construction, contre la face ouest du solin, d'un nouveau sol de terre battue également appuyé au sommet du solin.

12 Les remblais ont livré une amphore de type Dressel 20, brisée sur place durant les travaux, ce qui permet de placer la modification de l'habitat vers le milieu du Ier s. **(Pl. 6, coupe 8).**

La salle au *terrazzo*

13 Vraisemblablement à la même époque et faisant peut-être partie du même programme de réaménagement, une nouvelle unité d'habitation est élevée à l'ouest de l'ensemble précédent **(fig. 7)**. Le solin M3 réutilisé constitue la limite orientale de ce nouveau bâtiment. L'édifice ainsi créé comprend une salle pourvue d'un sol construit *(terrazzo),* bordée, à l'est comme à l'ouest, par deux couloirs larges de 1,10 m chacun. Les murs de la pièce et du couloir ouest relèvent de techniques proches de celles observées dans les habitats précédents. Les fondations, ici larges de 43 cm, portent des pans de bois constitués d'une sablière basse et de poteaux de 13 cm environ de section **(fig. 8)**. Le hourdage est fait d'une argile amendée de graviers à laquelle sont associés de

nombreux fragments de tuiles. Les parois internes et externes de la salle et du couloir ouest étaient revêtues d'un enduit blanc, observation qui n'a pu être vérifiée dans le couloir oriental pour le mur M3.

7 – Vestiges antiques : phase 3

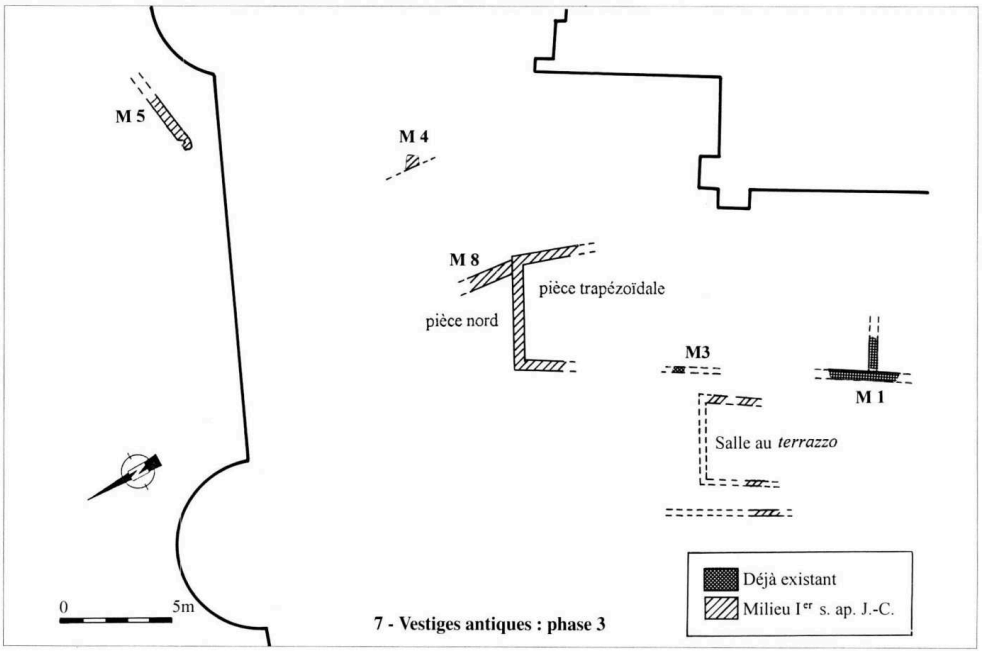

14 La pièce, large de 3,45 m, était dotée d'un sol de mortier blanc lissé (209,88 m NGF), épais de 10 cm et construit sur un solide radier de pierres calcaires ou de galets. Bien que la longueur de la salle n'ait pas été formellement reconnue, il est possible de restituer un troisième côté immédiatement au nord, induisant un développement de la pièce vers le sud[3] Dans cette hypothèse, le mur M1 toujours en service, a pu être utilisé pour prolonger le couloir qui conserverait de la sorte une largeur de 1,10 m.

15 Des sols de terre battue ont été employés dans les couloirs qui, vers le nord, s'étendaient au moins 1 m au-delà de la limite restituée de la salle. Deux sections du couloir oriental ont été fouillées à 1,50 m de distance. Toutes deux apparaissent planes, mais présentent une différence de niveau de l'ordre de 30 cm, décalage qui a pu être compensé à l'aide d'une ou deux marches, ou encore par un simple plan incliné.

8- Détail du sol du couloir oriental contre le mur de la salle au *terrazzo*

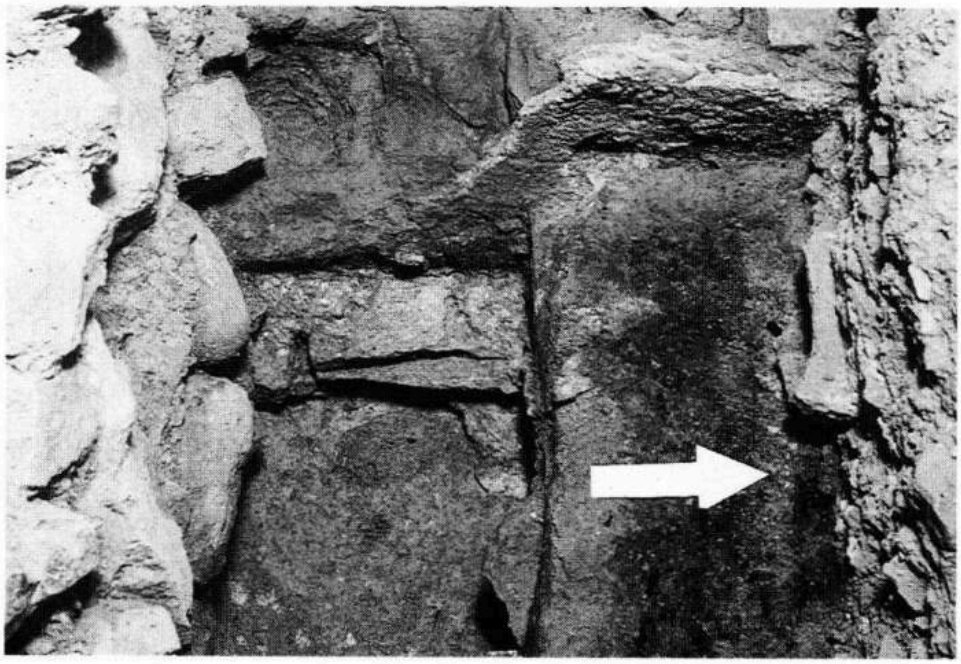

16 Un petit sondage (50 X 30 cm) conduit dans le couloir oriental a atteint le remblai de construction du sol. Une assiette en céramique sigillée de la Gaule du Sud de type Dragendorff 18/31 produite à partir des années 30-40 en est issue. Si l'on associe ces données à l'analyse par le radiocarbone effectuée sur l'une des sablières (entre 67 avant notre ère et 60 ap. J.-C.)[4] il est possible de ramener la fourchette chronologique de la construction de la pièce à une période comprise entre 30-40 et 60 ap. J.-C.

17 Dans un deuxième temps, le mur M3 est abattu et un nouveau sol d'argile d'environ 12 cm d'épaisseur le recouvre (209,78 m NGF) **(Pl. 6, coupe 8).** Il paraît bien assuré que cette partie au moins du couloir est abandonnée dans la seconde moitié du Ier s., au profit d'un espace plus large dont on ne peut cependant apprécier les limites. Une série d'occupations, de reconstructions ou de recharges de sols, se succèdent dans ce lieu au statut mal défini. Les travaux d'aménagement et les diverses couches d'occu pation ont livré un as de Tibère émis entre les années 22-23 et 30 *(cf.* annexe, n° 6) et de la céramique sigillée comprenant les fragments d'une assiette (Dragendorff 15/17) et de bols (Dragendorff 35 et 37).

18 La destruction de l'habitat au *terrazzo* résulte d'un incendie, comme l'attestent de manière évidente la rubéfaction des sols des couloirs, l'épaisse couche de limon rubéfié issue de l'affaissement des parois et la grande quantité de tuiles qu'elle contient, résultant sans aucun doute de l'effondrement de la toiture **(fig. 9).** C'est également par le feu que le mur M1 a été détruit. Pour cette raison et parce que les deux édifices ont dû coexister, on peut penser qu'un même incendie est à l'origine de leur destruction. Les niveaux incendiés n'ont livré que peu de mobilier et la datation, entre la seconde moitié du Ier et les premières décennies du IIe s. *(cf. supra),* reste difficile à préciser. Cette estimation apparaît compatible avec le *terminus ante quem* plus tardif que constitue le nivellement, à la charnière des IIe et IIIe s., des bâtiments ruinés avant la construction des murs M6 et M7.

9- Le couloir occidental de la salle au *terrazzo* ; effondrement de la toiture

La pièce trapézoïdale et la pièce nord

19 En même temps que la salle au *terrazzo,* un autre ensemble est construit plus au nord, dans le prolongement du couloir oriental. Mais à la différence de la salle au *terrazzo* et du bâtiment représenté par le mur Ml, la pérennité des nouvelles constructions est assurée jusqu'à la fin du IIIe s.

20 Le plan compte deux pièces mitoyennes, dont la première, de forme trapézoïdale, a été observée sur trois de ses côtés, le mur qui la refermait au sud demeurant inconnu. La seconde se développe vers le nord et n'est attestée que par un seul mur de direction nord-sud (M8) **(fig.** 7 **et 10).** Toutes les maçonneries présentent un même parement en petit appareil lié par un mortier de chaux blanc dont les joints ont été soulignés à la truelle. En dépit de son orientation, l'aspect du mur M8 suggère sa contemporanéité avec la pièce trapézoïdale.

10- La pièce trapézoïdale prolongée par la pièce nord

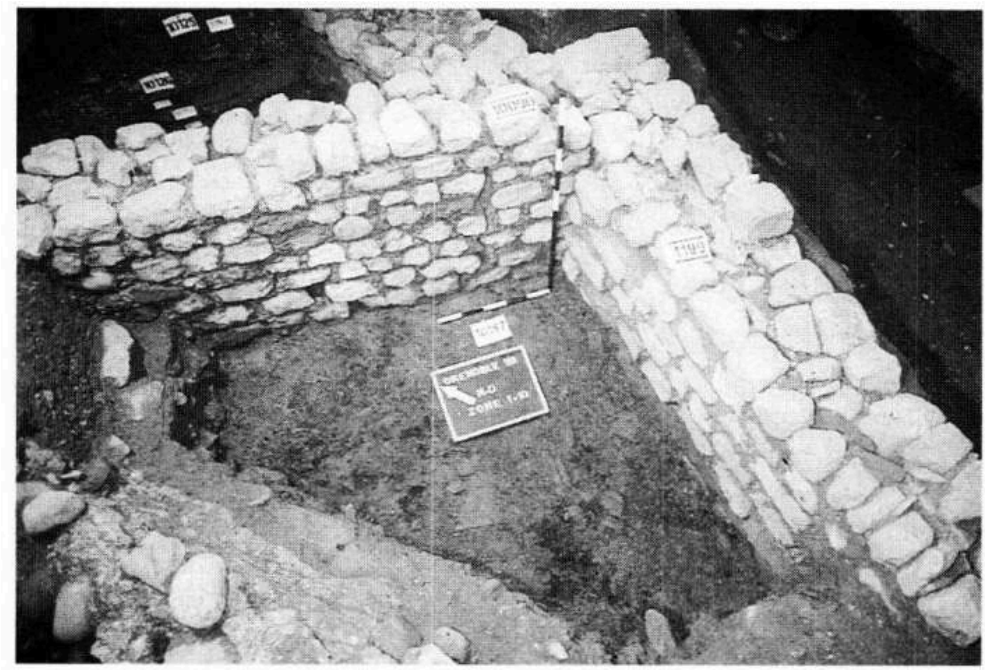

21 À l'est des deux pièces, un pavement grossier réalisé à partir de fragments de *tegulae* disposés à plat a été reconnu. Les limites de cet espace extérieur, vraisemblablement une cour, sont mal définies en dehors d'un mur parallèle (M4) qui n'a pu être observé que dans un sondage étroit, 5,50 m plus à l'est.

22 Au nord, on reconnaît une pièce semi-enterrée, dont le sol de terre battue était situé à environ 1,30 m en contrebas du pavement extérieur (209,81 m NGF), sans que l'on puisse estimer la hauteur sous plafond. Quatre monnaies julioclaudiennes, dont la plus récente est un as de Claude frappé entre 41 et 54 (*cf.* annexe, n° 7)[5] ont été retrouvées dans l'argile du sol. Leur étaient associés trois fragments de coupe à paroi fine décorée de mamelons et de listels verticaux en barbotine, datée du milieu du Ier s. et probablement importée d'Espagne.

23 Le niveau de la salle est ensuite exhaussé d'environ 35 cm à l'aide de deux remblais successifs, traduisant sans doute une réfection du sol. On a, en outre, pu repérer les traces d'un aménagement adossé au mur sud. Il s'agit d'un creusement de 90 cm dans le sens nord-sud, pour une profondeur de 60 cm, observé en coupe uniquement, qui évoque une récupération dont l'objet est inconnu. Par la suite, le sol de la pièce est encore rehaussé, cette fois de près de 60 cm **(Pl. 1 et 2, coupe 2).**

24 Au nombre des monnaies exhumées dans le remblai ainsi rapporté, on retiendra un as d'Hadrien qui situe la mise en œuvre de la couche à partir des années 125-128 (*cf.* annexe, n° 15)[6] Parmi l'abondante céramique associée au mobilier numismatique, on distingue plusieurs formes de céramique sigillée (Dragendorff 24 et 29, Ritterling 9 et Dragendorff 15/17) accompagnées d'un lot peu commun de cinq modèles réduits de vases d'une facture peu soignée. La cuisson en est sommaire et exclut, de fait, un usage domestique. La production de cette céramique peut être située dans un intervalle compris entre 30 et 110-115 ap. J.-C.

25 Des lots du même type ont été mis au jour dans le département, en 1963, rue de la République à Grenoble (Bocquet 1963, p. 7-8 et fig. 33) et plus récemment sur le site de

Lachar à Varces, où le contexte votif n'est pas douteux puisqu'un grand nombre de ces vases, dont la production serait datée des années 60-80, ont été déposés à l'intérieur d'un petit sanctuaire construit au IIIe s. (Plassot 1995, p. 120-121). À Grenoble, la présence du même type de vases dans le comblement de la pièce semi-enterrée, pourrait peut-être également s'expliquer par des pratiques cultuelles.

26 L'importante séquence de comblement constatée dans la salle n'a pas pour autant mis un terme à l'utilisation de l'édifice. La continuité de l'occupation des parties hautes au moins est attestée par des reprises dont témoignent le mur oriental comme le sol extérieur. L'ancien revêtement de tuiles a en effet été entamé par une tranchée profonde d'environ 30 cm qui a été réalisée pour chaîner en profondeur le mur M8 à la pièce trapézoïdale, afin d'assurer une meilleure cohésion à l'ensemble. Cette reprise, dont on ne mesure pas l'importance, a entraîné la réfection du sol extérieur par un apport de graviers damés.

27 Plusieurs remblais argileux renfermant un mobilier daté de la seconde moitié du IIIe s. ont été ensuite déposés à l'intérieur de la pièce dès lors de plain-pied avec le sol extérieur. Ces recharges ont livré des fragments de gobelets en céramique luisante, associés à des *antoniniani* frappés entre 261 et 269 (*cf.* annexe, n° 33, 39 et 37).

28 La pièce trapézoïdale montre une différence de niveau moins importante — de l'ordre de 65 cm — entre le sol de tuiles extérieur et le plus ancien des sols repérés dans l'édifice (209,15 m NGF). Toutefois, l'arrêt prématuré des fouilles en raison de l'exiguïté du sondage a interdit de vérifier si la construction, comme la pièce nord, était semi-enterrée dans un premier état avant d'être remblayée, ou si, dès l'origine, on accédait au niveau intérieur en descendant simplement quelques marches.

29 L'occupation de la pièce se traduit par une succession de sols en terre d'une facture assez fruste en règle générale, entre lesquels s'intercalent de fines couches d'occupation. On notera que le plus ancien des sols, qui est aussi le plus soigné — terre battue sur hérisson de galets —, était entamé par une petite fosse carrée dans l'angle nord-est de la pièce. Son remplissage charbonneux et la rubéfaction du sol alentour évoquent un foyer, mais l'absence de matériel remarquable interdit de l'associer à une activité artisanale en particulier plutôt qu'à un simple usage domestique. Les réfections successives des sols ont conduit à un exhaussement progressif du niveau intérieur de près de 60 cm. Dès lors, la différence de niveau entre l'intérieur de l'édifice (209,80 m NGF) et le dernier état du sol extérieur en graviers (210 m) pouvait être compensée au moyen d'une simple marche.

Le mur M5

30 Quoiqu'il ne soit pas relié en stratigraphie aux précédents, dont il est distant de plus de 20 m et qu'il soit situé hors les limites définies par l'enceinte de la fin du IIIe s., c'est ici qu'il convient sans doute de parler du mur M5 **(fig. 7).** Celui-ci ne subsiste plus qu'à l'état de semelle de fondation, constituée d'une concrétion d'éléments informes noyés dans un mortier gris très résistant. En dépit de son tracé curieusement incurvé, cette semelle a dû porter une élévation qui, à condition de ne pas excéder une largeur de 37 cm, pouvait suivre une direction rectiligne sensiblement est-ouest. La semelle de fondation elle-même reposait sur un lit de fragments de tuiles — *tegulae* et *imbrices* — mêlés de quelques éclats de calcaire. Dans le prolongement de l'extrémité orientale de la maçonnerie, ce lit de tuiles constitue l'unique témoin du mur en fournissant son

tracé approximatif. Le mur M5 a été volontairement arasé et, simultanément, le terrain lui-même fut décapé, sur toute la surface observée, au niveau de cet arasement. De ce fait, aucun dépôt contemporain de l'utilisation du bâtiment n'était préservé et sa datation demeure problématique.

31 Dans le lit de tuiles concassées qui remplissait la tranchée d'installation, a été trouvé un as de Domitien, émis en 88 et 89 (*cf.* annexe, n° 168). Quelques tessons de céramique l'accompagnaient, parmi lesquels un de sigillée de la Gaule du Sud (Herm. 90-5) dont la production est avérée entre la fin du Ier s. et le troisième quart du IIe s.

32 Enfin, du terrain resté en place après destruction du mur, antérieur à celui-ci, une partie a pu être fouillée. Son mobilier — quelque 150 tessons — est composé pour l'essentiel de céramique sigillée de la Gaule du Sud. La présence de certaines formes telles que Drag 33 ou d'éléments du service F2 confirme que la construction du bâtiment auquel appartenait le mur M5 ne peut-être antérieure à l'extrême fin du Ier s. Un bâtiment dont — est-il besoin de le préciser ? — il faut renoncer à rechercher les caractéristiques et la fonction. L'unique certitude à son sujet concerne sa destruction : celle-ci est directement liée à la mise en place du mur M12 qui appartient à la cinquième et dernière phase d'aménagements antérieurs à la construction de l'enceinte.

IIe-IIIe siècles (phase 4)

33 Cette quatrième phase est caractérisée par la construction de bâtiments mal identifiés, dont ne subsistent que trois murs et une substruction très incomplète **(fig. 11)**. Rien d'ailleurs n'indique avec certitude qu'ils aient pu réellement coexister à quelque moment que ce fût. Seul le mur M6 est bien daté, mais de rares indices incitent pourtant à intégrer tous ces éléments dans une seule et même large fourchette chronologique puisqu'ils interviennent après la destruction et le remblaiement des ruines incendiées de la pièce au *terrazzo* et du mur M1. Sans pouvoir présumer du synchronisme de leur apparition, on constate qu'ils se règlent sur l'orientation générale héritée des états précédents, et il est d'ailleurs très probable que les mur M6 et M7 ont été appuyés contre la pièce trapézoïdale toujours en service à la fin du IIe ou au début du IIIe s.

11- Vestiges antiques : phases 4 et 5

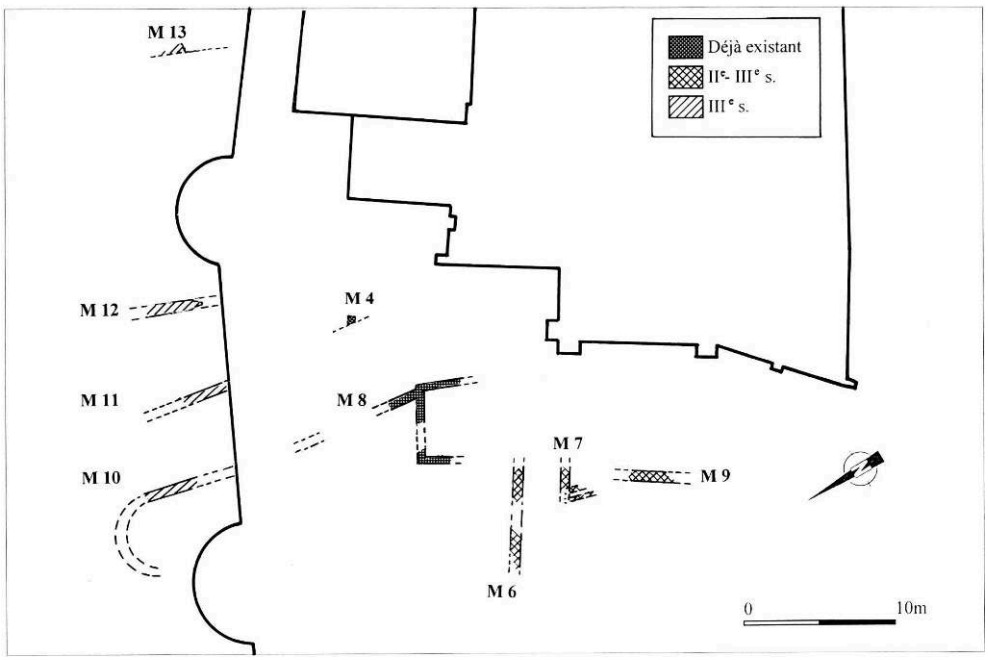

Le mur M6

34 Le mur M6 présente une fondation régulièrement assisée, composée de galets pris dans un mortier blanc. Installé en tranchée étroite, le soubassement a néanmoins été construit en élévation sur 40 cm avant d'être remblayé sur chaque face par des apports de terres recelant de la céramique de la fin du IIe ou du début du IIIe s. : céramique allobroge, céramiques sigillées de la Gaule du centre (Dragendorff 37, Lezoux 57, Déchelette 72 à décor incisé). L'extrémité ouest du mur révèle un négatif assimilé au départ de l'élévation, en retrait de 10 cm par rapport à l'arête nord de la fondation ; un sol de mortier altéré a été mis au jour sur ce ressaut. Il a été recouvert dans le courant du IIIe s. par un remblai suggérant l'exhaussement de la pièce, qui a livré un matériel constitué de céramique tardive luisante et de fragments de céramique sigillée claire **B (Pl. 1 et 3, coupe 3).**

Le mur M7

35 Le mur M7 n'est conservé que sur une courte section parallèle au mur M6 et il se présente sous la forme d'une maçonnerie de blocage d'aspect peu soigné, fondée en tranchée étroite. Un sol fait de mortier blanchâtre et d'éclats de taille était présent contre la face sud du mur, à la même cote que les premiers niveaux de circulation appuyés contre le parement nord du mur M6.

36 Contre la face sud du mur M7, on observe un aménagement très partiellement conservé, constitué de deux murets parallèles distants de 20 cm. Un remblai de terre fine gris foncé, très légère et riche en charbons qui pourraient correspondre à la décomposition d'un aménagement de bois, a été découvert dans le fond de ce canal et l'on peut envisager qu'il s'agisse des restes d'une conduite d'eau.

37 Le rapport stratigraphique entretenu avec le mur est mal établi en raison du très mauvais état de conservation des vestiges ; on retiendra simplement que tous deux recoupent les niveaux de destruction de la salle au *terrazzo,* sur le sol de laquelle ils reposent. L'abandon du canal est avéré dès lors que le muret ouest est arasé et l'ensemble remblayé, dans la seconde moitié du IIIe s. En atteste un matériel abondant comprenant de la céramique sigillée claire B, de type Desbat 15 et Desbat 4, décorée d'un guillochis externe, de la céramique sigillée africaine claire C, ainsi que des fragments de gobelets en céramique tardive luisante. Un anneau et une agrafe en bronze accompagnaient enfin plusieurs épingles ou aiguilles en os. Parmi elles, une épingle à tête en olive (Béal 1983, A XX, 8) et une à tête ronde (A XX, 7) produites à partir de la fin du Ier s. de notre ère, méritent d'être signalées.

Le mur M9

38 Un dernier mur, M9, cette fois orienté nordsud, pourrait appartenir à la même phase de construction. Sa fondation, comme celle du mur M6, a en effet été réalisée en tranchée étroite et pour l'essentiel à partir de galets. Les indices sont donc ténus pour associer le mur M9 aux deux autres, mais, comme eux, il a été érigé après l'incendie déjà évoqué *(cf. supra).*

39 Les lacunes du plan comme les ruptures stratigraphiques interdisent de donner une interprétation générale de ce secteur au début du IIIe s. Le démantèlement du mur M6 dans la seconde moitié du siècle, et, celui probable des murs M7 et M9 que nous lui associons, est peut-être à mettre en relation avec la construction de l'enceinte. La même hypothèse pourrait valoir pour la pièce trapézoïdale et la pièce nord, dont l'abandon est caractérisé par un mobilier homogène daté de la fin du IIIe s., et précisé par trois *antoniniani (cf.* annexe n° 33, 37, 39) dont le plus récent est émis en 269. Il ne s'agit pourtant là que d'une hypothèse, car la destruction de ces murs n'est réellement avérée que lors de l'édification des bâtiments accolés au rempart dans le courant du IVe s.

Les vestiges du IIIe siècle (phase 5)

40 Dans la seconde moitié du IIIe s., de nouvelles constructions sont ajoutées au nord et au nord-est des bâtiments précédents.

Un bâtiment à exèdre (M10)

41 Un mur de direction nord-sud a été exhumé sur une longueur de près de 6 m (M10) **(fig. 11)**. Il a été recoupé au sud par la tranchée d'installation de l'enceinte, et l'ensemble des niveaux qui s'y rattachaient — construction et occupation — ont entièrement disparu lors d'une importante phase de terrassements préalables à la construction de l'ouvrage défensif.

42 Un sondage conduit à l'intérieur du bâtiment a permis de dégager toute la hauteur de la fondation, ainsi que l'unique assise conservée de l'élévation. Bien que construit en tranchée étroite, le soubassement, large de 70 cm, est grossièrement parementé. Il présente 5 assises plus ou moins réglées associant des blocs calcaires, de tailles et

d'origines diverses, liés par un mortier jaune friable. Le départ de l'élévation apparaît en retrait de 8 cm par rapport à la face orientale de la fondation.

43 Le mur se retournait vers l'ouest pour former un hémicycle. La maçonnerie a été seulement entrevue dans les dernières heures de la fouille de 1989, sans que l'on puisse en lever le plan. La largeur de l'ouvrage peut néanmoins être estimée en fonction de l'emplacement de deux sondages négatifs entre lesquels le retour du mur devrait par conséquent passer. On peut ainsi restituer un bâtiment se refermant par une abside d'un diamètre de 4,30 m environ dans l'œuvre.

Les murs M11, M12 et M13

44 À environ 5 m à l'est du bâtiment à exèdre, se rencontre un nouveau mur. M11, sensiblement de même orientation, puis, à 5,30 et 22,50 m plus à l'est, deux autres murs, M12 et M13. parallèles au premier.

45 Du mur M11, très mal conservé, seules subsistent deux assises de fondation. À son extrémité nord, le mur a été intégralement démonté et il n'en apparaît plus que la tranchée d'épierrement.

46 Le mur M12, en revanche, est un solide ouvrage en moellons et galets assemblés en assises régulières **(fig. 12) (Pl. 3, coupe 4).** Large d'environ 45 cm, il présente un double ressaut du côté est, tandis que, de l'autre côté, seule l'assise inférieure forme débord. Aucune tranchée n'a été creusée pour mettre en place ses fondations : celles-ci ont été posées sur le sommet du terrain atteint lors des terrassements préparatoires qui ont entraîné la destruction du mur M5. Ces terrassements ont d'ailleurs épargné une assise en élévation de ce dernier au point précis où le mur M12 vient le chevaucher et strictement sur la largeur requise. Les fondations du mur M12 ayant ainsi été élevées, le terrain de part et d'autre fut rechargé par l'apport de remblais — couches 7280 et 7274 du côté ouest ; 7285, 7281, 7264, 7261, du côté est. Les dimensions et le plan du bâtiment auquel appartenait le mur M12 ne seront jamais connus : la façade du palais épiscopal qui coupe le mur interdit de connaître son extension vers le nord et une grande fosse en a rogné l'extrémité opposée.

12- Le mur M12

47 Quant au mur M13, il n'a pu être observé que dans une coupe, sous la forme d'un court tronçon préservé sur trois assises. Autant que permettent d'en juger les quelque 50 cm de longueur émergeant de la coupe, ce mur est de même orientation que les trois précédents. C'est d'ailleurs sur ce seul critère que nous l'attribuons à la même phase d'aménagement car, hormis le sol de galets qui venait s'appliquer contre son pied, aucun niveau contemporain de ce mur n'a pu être fouillé et aucun mobilier ne permet d'en établir la datation. Il est à noter d'ailleurs que le terrain sur lequel reposaient les galets était apparemment le substrat naturel de limons, à peine altéré.

48 Si l'état de conservation des trois autres vestiges (M10, M1 1, M12) ne permet pas, même de manière vague, d'approcher les caractéristiques générales et encore moins les fonctions des bâtiments auxquels ils appartenaient, on dispose d'arguments archéologiques pour cerner leur datation. Dans le cas du bâtiment à exèdre et du mur M11, en l'absence de tout niveau contemporain de leur utilisation, c'est le mobilier contenu dans le terrain entamé par leur construction qui autorise une datation après le milieu du IIIe s. On distingue en effet de la vaisselle en céramique commune sombre noire, des céramiques sigillées de la Gaule du Centre en quantité associées à de la sigillée claire B (Lamboglia 1/3, Desbat 2). Seul le mur M12 était conservé dans son contexte stratigraphique complet, ce qui permet plus de précision. Sur la fonction du bâtiment, rien ne peut être déduit de la présence au pied du mur, du côté est, d'une sépulture de nourrisson. Placée tête au nord et scellée par les remblais de construction dont le sommet formait le sol extérieur au bâtiment, cette inhumation se présente rigoureusement isolée[7] S'appliquant contre la face ouest du mur s'observaient des dépôts d'occupation accumulés à l'intérieur du bâtiment. Les dépôts (couches 7276 et 7258 séparées par des apports à forte teneur en limons) se présentaient non comme des sols de terre battue, mais comme des épandages de matières détritiques, dans lesquelles

dominaient les ossements alimentaires, la plupart calcinés. La céramique à revêtement argileux luisante y était présente en bonne proportion et une monnaie trouvée dans le dépôt le plus récent est datée de 267-268 (*cf.* annexe, n° 171). Enfin, un fragment d'amphore orientale monoansée (un vase qui n'apparaît que vers la fin du IIIe s.), confirme la datation tardive de cette occupation. Tout paraît donc indiquer que la construction des bâtiments, dont les murs M10, M11, M12, et M13 constituent les vestiges, a précédé d'assez peu celle de l'enceinte qui a entraîné leur destruction.

Conclusion

49 Les vestiges gallo-romains observés dans le secteur de la place Notre-Dame et sous l'ancien évêché, à la fois très incomplets, disséminés et témoins de plus de trois siècles d'occupation, ne sauraient renouveler notre perception globale de l'antique *Cularo.* Une quasi-certitude cependant est désormais acquise sur un point décisif, longuement débattu par l'érudition locale : l'agglomération mentionnée par le fameux courrier de L. Munatius Plancus à Cicéron, en 43 avant notre ère, se développait bel et bien, au moins en partie, sur le site de la rive gauche.

50 La mise en évidence, dès cette époque, d'une occupation caractérisée par une architecture qui donne la part belle à la terre et au bois revêt d'autant plus d'intérêt qu'elle rejoint et complète, à certains égards, les observations faites en 1974 lors du creusement du parking Lafayette, entre la rue de la République et la rue Raoul-Blanchard. Ce type d'architecture, bien attesté en milieu urbain, notamment à Lyon et Vienne (Desbat 1985), pourrait bien être, à Grenoble, un des traits caractéristiques de la ville du Haut Empire. Constater sa présence en deux points diamétralement opposés de l'espace urbanisé antique, en constitue, sinon une preuve, du moins un indice dont la vraisemblance paraît renforcée une fois observée l'apparente identité d'orientation des constructions mises au jour à quelque vingt années d'intervalle.

51 S'il est aventureux de restituer, à partir de ces deux points d'observation très éloignés, un schéma d'organisation urbaine réglée partout sur une même trame orthogonale orientée nord-est/sudouest, on doit cependant remarquer que nombre de murs, dans l'espace fouillé au devant de la cathédrale, et notamment les plus anciens, observent cette direction sur laquelle — ce point est important — on continuera de se régler après la construction de l'enceinte. On pourrait dès lors envisager que ces directions étaient déterminées par l'existence d'une voie assez importante pour avoir été conservée lors de l'érection du rempart, et particulièrement de la porte construite sur son tracé.

52 Une autre organisation, soumise cette fois plus strictement aux points cardinaux, paraît pourtant concurrencer la première dès le Ier s. de notre ère, avec les murs M8 et M4. Faut-il voir dans cette seconde orientation un effet de la proximité des marges nord et nord-est de la ville antique, caractérisées soit par la contamination du parcellaire rural soit encore par la présence d'une voie oblique par rapport aux axes majeurs ? C'est cette seconde orientation que suivent en tout cas les murs M10, M11, M12 et M13, qui sont à la fois les plus tardifs et les plus excentrés. Ces vestiges, il faut le reconnaître, ne suggèrent pas l'image d'un quartier urbain densément construit et occupé. Si l'on considère, de surcroît, l'absence complète de découverte intéressant la période antique plus au nord (donc au-delà du fossé de l'enceinte), à l'occasion de travaux, sondages ou fouilles au cours des quinze dernières années[8] on est plutôt enclin à voir dans ces

maigres substructions l'effet des ultimes et tardives extensions vers le nord, de la ville ouverte gallo-romaine.

NOTES

2. Soit en âge calibré, 186-54 av. J.-C. (2116 ± 53 BP), sans que l'on puisse distinguer un pic de probabilité (CRG 1456) : datation établie par le Centre de Recherches Géodynamiques de Thonon-les-Bains. Les datations seront données en âge calibré (Stuiver et Reimer 1993) avec les points moyens et les intervalles à 1 *sigma*, soit 68,3 % de probabilité, puis en âge conventionnel BP.
3. Les murs de la pièce ne se prolongent pas, en effet, audelà du canal d'évacuation de la cuve baptismale *(infra,* chapitre 4). C'est donc dans l'emprise de cette berme, d'environ 1,50 m de largeur, que se situait le retour.
4. Analyse réalisée sur la sablière de la paroi orientale de la salle (CRG 1457, 2029 ±52 BP).
5. *Cf.* annexe numismatique en fin de volume pour la description des monnaies n° 2, 4, 5.
6. *Idem* n° 3, 8, 9, 10, 12, 13 et 154 (illisible).
7. La pratique d'inhumer les enfants en bas âge ou mort-nés à l'intérieur des maisons ou à leur immédiate proximité est bien attestée en Gaule romaine (Treffort 1996. p. 56).
8. La fouille effectuée en 1983, dans une cour au 7 de la rue des Beaux-Tailleurs, à une soixantaine de mètres à l'est de la cathédrale, n'a révélé aucune trace d'occupation antérieure au Moyen Age. Il en va de même dans le secteur nord-est de la ville ancienne, comme l'on montré les fouilles réalisées de 1984 à 1986 rue de Lorraine (Montjoye 1990 b, p. 16-17).